

Le mot du Président :

L'AG 2015 de notre association, avec plus d'une centaine de participants, a prouvé l'enthousiasme et l'intérêt que vous lui portez. Plus que le nombre, c'est la qualité de ceux qui sont revenus nous aider après quelques mois de retrait et de ceux qui ont intégré le clan des bénévoles, apportant un peu de fraîcheur mais aussi un regard neuf, qui nous fait du bien. Cette lettre photovoltaïque est assez chargée, avec un dossier important sur les producteurs en procédure juridique et les dérives que nous avons constatées dans ce milieu. Heureusement les avocats qui nous accompagnent sont en général extrêmement compétents et soucieux de protéger au maximum nos intérêts.

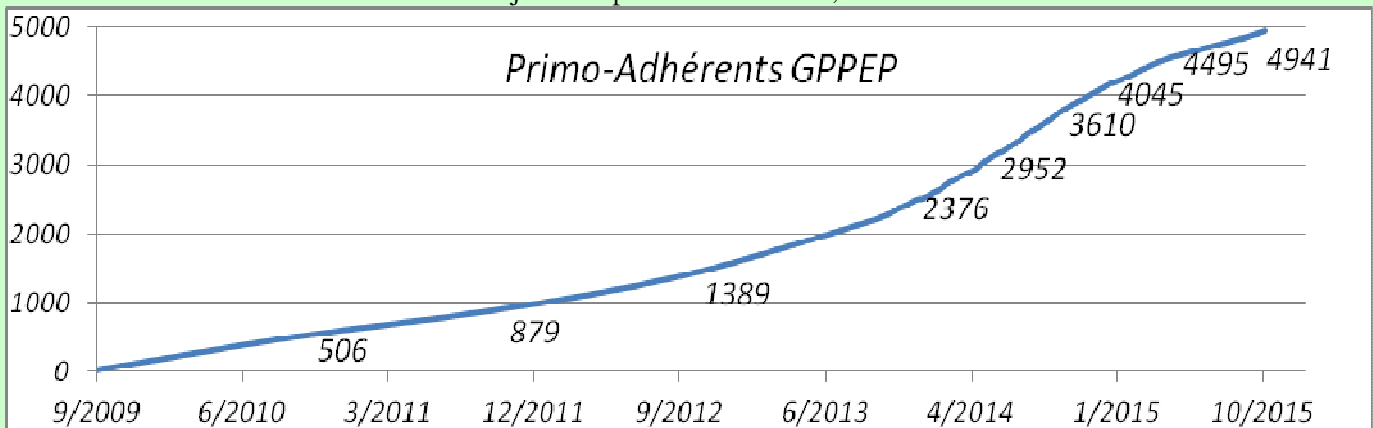
Sur un chapitre plus léger, nous aborderons notre action de promotion de l'autoconsommation et les premières centrales qui sortent de terre au grand plaisir de leurs propriétaires, mais aussi leur agréable surprise devant les premiers résultats obtenus. Enfin le retour de la rubrique "breaking news" qui nous permettra de vous transmettre plus d'informations.

Joël

Le mot du Trésorier :

Le point sur les adhérents :

Plus de 1000 nouveaux adhérents nous ont rejoints depuis le 01/09/2014, et nous sommes au 01/10/2015 **4915** adhérents



Approbation des comptes

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à MEZOS (40) le samedi 13 juin 2015, les comptes ont été approuvés par les adhérents, et révisés par Claudine Stantina et Jean-Paul Carpentier.

Notre trésorerie excédentaire d'année en année va nous permettre de bien gérer le projet Promotion de l'Autoconsommation. Il est vrai que le GPPEP n'a aucun salarié, tout se passe dans le bénévolat ce qui explique cela. Pour info, dans le cadre de la valorisation de l'association, nous comptabilisons plus de 10 000 heures de bénévolat au cours de ces 12 derniers mois, mais nous pourrions faire mieux, c'est la raison pour laquelle, comme tous les ans, nous sommes à la recherche de bénévoles. Même si vous n'avez que quelques heures par mois, on peut leur trouver une utilité au GPPEP !

Vous pouvez adresser votre candidature à bureau@gppep.org

Renouvellement d'adhésion :

Les renouvellements pour l'année 2016 peuvent se faire depuis le 01/09/2015 pour les collègues 2 à 6.

Pour les collègues 1, il se fait conformément à nos statuts sous forme de don, un reçu fiscal vous sera remis, à joindre à votre déclaration de revenus de l'année 2015 si ce don est fait avant le 31/12/2015. (Explications en fin de document)

InSoCo

Encore un nouvel installateur qui a "décroché" le trimestre dernier mais, malgré tout, la bonne nouvelle c'est qu'enfin les distributeurs et fabricants (notamment de suivi de production) viennent grossir les rangs d'InSoCo, offrant ainsi un panel plus large aux producteurs. Une soixantaine d'installateurs sur toute la France, ce n'est pas suffisant, je pense qu'il doit exister beaucoup plus de professionnels sérieux et motivés, alors si vous en connaissez n'hésitez pas à nous donner leurs coordonnées afin que nous prenions contact avec eux ... Un petit mail pour vous aider: contact@insoco.org

Divers

Surveillez vos installations

Nos récentes alertes, bien que sérieuses, ne concernaient que des matériels spécifiques :

<http://gppep.org/node/115>

Nous savons que les matériels photovoltaïques et les compteurs ERDF sont à priori fiables. Mais cela n'exclut pas un défaut ponctuel ou un disjoncteur coupé.

Il est donc important de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'installation en relevant votre production sur le compteur ERDF.

Il serait dommage de découvrir un défaut de production ou de comptage juste au moment de faire la facturation annuelle.

Notre partenaire BDPV.fr peut vous aider à contrôler le bon fonctionnement de votre système en comparant votre production à d'autres.

Notre partenaire consospy.fr peut vous aider à automatiser ces relevés d'information tout en alimentant directement BDPV

Autoconsommation

Nos premières "installations GPPEP" fonctionnent dans toute la France. Leurs heureux propriétaires ont pu vérifier l'impact immédiat sur leurs consommations électriques.

Vous pourrez bientôt consulter les données que nous avons commencé à recueillir.

La Fête de l'Énergie se tiendra du 8 au 11 octobre 2015, dans toutes les régions de France. Ce sera l'occasion pour plusieurs membres du GPPEP d'animer des réunions d'information sur l'autoconsommation en collaboration avec les Espaces INFO ÉNERGIE (EIE).

Breaking news

- Habitants des Pyrénées-Orientales, l'association Lame66 (lame66.org) qui prône la mobilité électrique vous attend pour conseils et informations

- Le GPPEP est toujours sur son projet de centrale photovoltaïque citoyenne à La Montagne (près de Nantes). Si vous souhaitez participer au projet (ou nous aider) envoyez un mail à contact@gppep.org

- Le "petit dernier" de David (le fondateur de BDPV, du Forum Photovoltaïque et du GPPEP ...), "**BDPV autoconso**", vient de naître, créé dans le cadre du projet autoconsommation du GPPEP. Nul doute qu'il a de beaux jours devant lui ...

- Comme acté par nos adhérents, notre association d'installateurs partenaires, Insoco, réintègre le giron du GPPEP.

Plus de facilité, meilleur suivi, optimisation du travail des bénévoles, en sont les bienfaits attendus.

Demande de reconnaissance d'utilité publique :

Le 2 septembre, nous avons eu, pour la 2^{ème} fois en 18 mois, une demande d'informations complémentaires à fournir au bureau des associations et fondations, ainsi qu'une recommandation de mise à jour de nos statuts.

À suivre, avec patience et obstination ...

Renouvellement de votre adhésion 2016

Comme vous le savez sûrement, le GPPEP ne bénéficie d'aucune subvention et ne peut financer ses actions, toujours plus nombreuses (les stands aux expositions, l'impression des supports écrits, les remboursements des frais de déplacements, etc.), que grâce aux cotisations et aux dons de ses adhérents.

Vous avez choisi de soutenir l'action de notre association en adhérant, et nous vous en remercions. Nous comptons, cette année encore, sur votre soutien et sur vos dons pour nous permettre de continuer à vous défendre activement l'année prochaine, ainsi que tous les particuliers producteurs.

Pour renouveler votre adhésion et/ou faire un don, il vous suffit :

- de vous connecter dans votre espace adhérent GPPEP (<http://gppep.org/adherent/>),

- d'utiliser votre numéro d'adhérent et votre code personnel (http://gppep.org/adherent/recup_etat.php)

- de cliquer sur : "renouvellement"

Notre association est reconnue d'intérêt général, les dons en sa faveur ouvrent donc droit à une réduction d'impôt, à hauteur de 66% du montant du don. Par exemple, si vous faites un don de 60 €, après la réduction d'impôt de 40 €, il ne vous reviendra qu'à 20 €. Les règles de déduction se trouvent ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml>

En faisant votre don avant le 31/12/2015, vous êtes certains de bénéficier des règles de déduction fiscale actuelles de 66%. Un reçu fiscal vous sera délivré par le Trésorier du GPPEP.

Le GPPEP a besoin de chacun de vous,... le photovoltaïque a besoin de nous tous, plus que jamais !

Procédures pour les membres du GPPEP en procédure juridique

Saisir le bâtonnier si problème avec son avocat

Après avoir vérifié que son avocat est inscrit au barreau, on peut saisir le bâtonnier par lettre recommandée, en indiquant les griefs et le nom et coordonnées de l'avocat.

Le bâtonnier peut également être saisi en cas de contestation des honoraires à la condition que les relations avec l'avocat soient rompues.

Avant de s'engager avec un avocat, il est indispensable de discuter des honoraires de l'avocat pour la procédure et des conditions de règlement. Tout doit être stipulé par écrit soit dans une lettre de mission ou dans une convention. L'avocat peut être au forfait ou prévoir une rémunération de ses diligences augmentée d'un honoraire complémentaire du résultat.

De plus à chaque paiement, l'avocat doit remettre une facture

Comment arrêter un prélèvement pendant une procédure ?

D'abord contactez le GPPEP qui vous guidera aide-juridique@gppep.org

Négocier avec sa banque, vérifier dans le contrat de prêt si clause existante

Saisir le TI pour demande l'autorisation de suspendre le remboursement du crédit, ce qui engage d'autres frais de procédure, car il est préférable d'être accompagné d'un avocat.

Faire opposition sur son compte, mais risque de relance de l'organisme prêteur et d'huissier, attention les conséquences peuvent être importantes

Délai de report d'audience trop long par le Tribunal

Nous vous rappelons que le Président du GPPEP peut saisir le Président du TI pour contester ce report trop long.

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter la cellule : aide-juridique@gppep.org

Nous faisons un recensement de tous ceux qui sont en procédure, pour nous faciliter la tâche veuillez envoyer à aide-juridique@gppep.org vos noms, prénom, n° adhérent, avocat et état de votre procédure

Divers

Kit GPPEP

Les premiers kits autoconsommation produites depuis juillet 2015, vous pouvez les voir les photos

<http://www.gppep.org/node/122>

Les liens BDPV :

http://www.bdpv.fr/fiche_utilisateur.php?util=blackhole

http://www.bdpv.fr/fiche_utilisateur.php?util=koudjus

http://www.bdpv.fr/fiche_utilisateur.php?util=roger_auto68730

http://www.bdpv.fr/fiche_utilisateur.php?util=trebosc_auto

Le GPPEP sera présent aux salons :

Salon de l'Habitat à Nantes du 6 au 8 Novembre 2015 : <http://www.salon-habiter.com>

Au Parc des Exposition à Mulhouse aux Journées de la maison économe en énergie positive les 13, 14 et 15 Novembre :

<http://www.positivie.com/>